



LIFE VISON

LIFE16 NAT/FR/000872

Action F3 : Plan d'action d'après LIFE sur le Vison d'Europe et la biodiversité du bassin versant de la Charente

LIVRABLE F3 : Plan d'action d'après LIFE

Coordinateur du programme



Agir pour la biodiversité

Les partenaires bénéficiaires



GREGE
Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement

La Charente Maritime



Partenaires financiers



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Environnement
Biodiversité
Développement



Lisea
FONDATION BIODIVERSITÉ

Avec le soutien de



Date prévisionnelle : 30/09/2022	Date réelle : 30/11/2023
Résumé du Livrable	
<p>Ce livrable correspond au plan d'après LIFE qui a été rédigé en fin de projet pour une durée de 5 ans (2024-2028). Il est mis en place selon 5 axes : surveillance du Vison d'Amérique, poursuite des aménagements d'ouvrage d'art et suivi des ouvrages d'art aménagés au cours du projet, suivi des parcelles restaurées, des zones refuges créées et des plans de gestion mis en place, stratégie de translocation (PNA Vison d'Europe) et communication et répliquabilité des acquis du LIFE.</p>	
Summary of the deliverable	
<p>This deliverable corresponds to the post-LIFE plan which was drawn up at the end of the project for a period of 5 years (2024-2028). This is being implemented according to 5 axes: monitoring of the American mink, continuation and monitoring of wildlife structures during the project, monitoring of restored plots, refuge areas created and management plans put in place, translocation strategy (European mink NAP) and communication and replicability of LIFE achievements.</p>	

Le projet LIFE VISON

Le projet LIFE VISON, coordonné par la LPO, en partenariat avec le Conseil départemental de Charente-Maritime (CD17) et le GREGE (Groupe de recherche et d'études pour la gestion de l'environnement), a débuté en septembre 2017 pour répondre aux menaces immédiates qui pèsent sur l'espèce. Le périmètre du projet comprends 8 sites Natura 2000 du bassin de la Charente qui représentent un secteur stratégique d'intervention prioritaire pour la conservation du Vison d'Europe en France, car exempt de population établie de Vison d'Amérique. Ce périmètre correspond à 510 km² de zones Natura 2000 et concerne 243 communes.

L'objectif principal du projet était de maintenir et, idéalement, d'accroître la population de Vison d'Europe dans le bassin de la Charente. Plus spécifiquement, le projet a permis de :

- **améliorer les connaissances sur l'espèce,**
- **accroître la disponibilité en habitats favorables pour le Vison d'Europe** (restauration d'habitats, création de zones refuges, acquisition de parcelles et mise en place de zones de préemption),
- **réduire les facteurs limitants** (aménagement d'ouvrages d'art),
- **surveiller l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes** (notamment le Vison d'Amérique et le Raton laveur),
- **intégrer la conservation du Vison d'Europe dans les politiques locales d'aménagement du territoire.**

Ces cinq grands objectifs ont été déclinés en 23 actions. Après six années de travail intensif, d'importantes avancées ont été réalisées en termes de connaissances et de stratégies de préservation du Vison d'Europe dans l'un de ses derniers noyaux de population en France. La continuité des actions en faveur du Vison d'Europe s'avère primordiale pour éviter sa disparition.

Quels objectifs pour l'après LIFE

L'objectif général du plan d'après-LIFE est de pérenniser, prolonger et répliquer les actions mises en œuvre dans le cadre du projet LIFE VISON. La poursuite des efforts déployés au cours des six années de projet permettra notamment de consolider les résultats obtenus. 5 axes principaux ont ainsi été identifiés et seront développés dans le plan d'après-LIFE, d'une durée de cinq ans (2023-2028) :

- 1- **Espèces exotiques envahissantes** : poursuite de la surveillance du Vison d'Amérique sur la totalité du périmètre du LIFE ainsi que sur les fronts de colonisation au nord et au sud, en synergie avec le troisième PNA en faveur du Vison d'Europe.
- 2- **Collisions routières** : suivi des aménagements d'ouvrages réalisés dans le cadre du LIFE VISON, poursuite des aménagements en Charente-Maritime et accompagnement dans la réplification des aménagements mis en place pour la petite faune sur le reste du territoire français/étranger.
- 3- **Conservation des habitats** : évaluation de l'efficacité des actions concrètes de conservation réalisées sur l'ensemble du périmètre du projet (suivi zones refuges, parcelles restaurées, plans de gestion) et poursuite des acquisitions foncières et de la mise en place de nouvelles ZPENS en Charente-Maritime.

- 4- **Communication** : poursuite de la stratégie de communication en faveur du Vison d'Europe sur le périmètre du LIFE ainsi que dans les départements hors-LIFE en France.
- 5- **Translocation** : mise en place d'une stratégie de translocation, prévue dans le 3^{ème} PNA en faveur du Vison d'Europe.

Le Plan de conservation après LIFE

Des avancées significatives pour la conservation du Vison d'Europe en France ont été rendues possibles grâce à la mise en place d'actions concrètes qui ont permis d'atteindre la totalité des objectifs du projet LIFE VISON. Il reste impératif de poursuivre les efforts en faveur de cette espèce au vu de son statut de conservation. Ainsi, la protection des noyaux de population identifiés et la restauration de la connectivité écologique entre les populations doivent être poursuivies, et une stratégie de translocation dans l'aire de présence de l'espèce en France doit être mise en place afin d'assurer la viabilité de la population de Vison d'Europe sur le territoire national.

Le plan d'action d'après LIFE s'inscrit alors dans la stratégie globale du troisième Plan National d'Actions en faveur de cette espèce, coordonné par la DREAL Nouvelle Aquitaine, et qui a débuté en 2021 pour une durée de 10 ans. Ce troisième PNA comprend 5 axes majeures :

- *Amélioration des connaissances sur l'espèce.*
- *Elevage conservatoire et stratégie de translocation.*
- *Limitations des impacts des espèces exotiques envahissantes.*
- *Contribution à la conservation des habitats du Vison d'Europe et lutte contre les autres menaces dans le milieu naturel.*
- *Communication et formation sur cette espèce.*

Les axes du plan d'action d'après LIFE

AXE 1 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Quelle est la menace ?
Expansion du Vison d'Amérique
Quel est l'objectif ?
Empêcher la colonisation du Vison d'Amérique
Quelles sont les structures responsables ?
LPO, GREGE, DREAL, OFB
Quelle est la stratégie pour atteindre l'objectif ?
<p>Le Vison d'Amérique constitue une des principales menaces à la survie du Vison d'Europe en raison de sa taille plus importante ainsi que de la concurrence exercée sur l'habitat et les ressources alimentaires. Bien que les données recueillies pendant le projet aient confirmé l'absence de population établie sur le périmètre du projet, deux données ponctuelles ont été enregistrées en 2023, confirmant la nécessité de la poursuite de la surveillance de la colonisation par cette espèce. Pour freiner de manière efficace l'expansion du Vison d'Amérique, une stratégie de lutte doit être mise en place et concerner l'ensemble du périmètre de présence du Vison d'Europe en France. Cela fait l'objet de l'action 3.2 prévue dans le cadre du 3ème Plan National d'Action en faveur du Vison d'Europe (2023-2031). Un piégeage ciblé permettra l'éradication d'individus dans les zones où les empreintes sont régulièrement détectées sur les radeaux à empreinte.</p> <p>La stratégie pour atteindre cet objectif se décline ainsi en deux points :</p> <p><u>Sur le périmètre du LIFE VISON :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1) Poursuite de la surveillance de l'arrivée du Vison d'Amérique sur le périmètre du projet via le suivi de radeaux à empreintes (déjà utilisés dans le cadre du projet LIFE VISON). Ceux-ci pourront être suivis par la LPO en Charente Maritime et par le GREGE en Charente. Un passage par mois sera effectué, permettant une surveillance efficace de la colonisation du Vison d'Amérique sur le périmètre du LIFE. <p><u>Hors territoire LIFE VISON :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1) Poursuite de la surveillance Vison d'Amérique, déjà réalisée dans le cadre du PNAi puis du PNA 3 en faveur du Vison d'Europe et lutte structurée sur les autres départements de l'aire de présence du Vison d'Europe (action 3.2 du PNA3).
Estimation du budget
<ul style="list-style-type: none">- Environ 50 000€/an LPO & GREGE (en Charente et Charente-Maritime)- 2. 430 000 € (action 3.2 du 3ème PNA en faveur du Vison d'Europe, 2021- 2031)
Sources de financement
<ul style="list-style-type: none">- Fonds privés (mécénats, dons...)- Fonds Vert- Contrats Natura 2000, Etat

AXE 2 : COLLISIONS ROUTIERES

Quelle est la menace ?
Collisions routières
Quel est l'objectif ?
Réduire la mortalité directe par collisions
Quelles sont les structures responsables ?
LPO, CD17, GREGE, DREAL, OFB
Quelle est la stratégie pour atteindre l'objectif ?
<p>Le Vison d'Europe est une espèce très mobile, qui change de gîtes tous les jours et qui effectue de longs déplacements au sein de son vaste domaine vital. La fragmentation de son habitat provoque des ruptures dans le corridor écologique emprunté par cette espèce, l'exposant au risque de collision routière, qui représente un facteur majeur de mortalité directe. L'aménagement d'ouvrages répond à cette menace à travers la création de passages pour la petite faune. Dans le cadre du projet LIFE VISON, 28 passages ont été aménagés sur 18 ouvrages en Charente-Maritime et les résultats des suivis montrent que ces passages sont bien fréquentés non seulement par le Vison d'Europe mais aussi par tout un cortège d'autres espèces, favorisant ainsi la protection de la biodiversité. De plus, un aménagement innovant et d'envergure a été réalisé dans le cadre du projet dans les marais de Voutron. 800 m de linéaire routier ont été sécurisés via la pose de 5 dalots et de protection le long du linéaire routier (palissades et pieutages).</p> <p>Les premiers résultats des suivis des aménagements réalisés pendant le LIFE indiquent une fréquentation par le Vison d'Europe déjà 2 mois après, ce qui représente un véritable succès. La poursuite des suivis dans le plan d'après LIFE demeure donc une priorité afin d'évaluer la fréquentation de ces passages et donc l'efficacité de ces derniers sur le long terme.</p> <p>La stratégie pour atteindre cet objectif se décline en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Sur le périmètre du LIFE VISON</u> :<ol style="list-style-type: none">1) Poursuite des aménagements d'ouvrages en Charente-Maritime par le CD17 permettant une continuité des actions entreprises pendant le projet. Un minimum de 5 ouvrages seront aménagés d'ici fin 2028 (création de 10 nouveaux passages pour la petite faune).2) Poursuite des suivis par la LPO des ouvrages aménagés dans le cadre du LIFE en Charente-Maritime.- <u>Hors territoire LIFE VISON</u> :<ol style="list-style-type: none">1) Réplication par la LPO et le GREGE des connaissances et de l'expertise acquises pendant le projet sur les ouvrages aménagés (participation à des colloques, séminaires et ateliers au niveau national et international – tel que le colloque sur les mustélidés déjà prévu en Roumanie en septembre 2024).2) Accompagnement par la LPO et le GREGE des autres départements de l'aire de présence du Vison d'Europe dans la conception et la mise en œuvre de solutions pratiques pour le rétablissement de la continuité écologique dans les zones humides. Cette action fera l'objet d'une synergie entre la LPO, le GREGE et les équipes du 3^{ème} PNA en faveur du Vison d'Europe (sous-action 4.2.2 du PNA qui prévoit la lutte contre les mortalités liées aux infrastructures).

Estimation du budget
<ul style="list-style-type: none"> - 100 000€ CD17 - 50 000€ LPO et GREGE - 340.000 € PNA
Sources de financement
<ul style="list-style-type: none"> - Fonds privés (mécénats, dons...) - Fonds Vert - Conseils départementaux, Etat

AXE 3 : PROTECTION DES HABITATS

Quelle est la menace ?
Perte, destruction et/ou dégradation des zones humides
Quel est l'objectif ?
Protection des habitats favorables à l'espèce
Quelles sont les structures responsables ?
LPO, CD17, OFB, DREAL
Quelle est la stratégie pour atteindre l'objectif ?
<p>La perte d'habitats favorables est l'une des causes majeures de disparition de l'espèce. Au cours des 50 dernières années, les zones humides, qui sont essentielles pour la survie du Vison d'Europe, ont été considérablement réduites en taille et en qualité. L'expansion des terres cultivées et la détérioration générale de la qualité de l'eau ont entraîné la disparition des lieux de repos, de reproduction et de chasse de cette espèce, tout en réduisant également le nombre de ses proies disponibles. C'est pourquoi l'une des actions phare du LIFE VISON a été la restauration ou la création d'habitats favorables pour cette espèce (zones refuge, restauration de boisements alluviaux, mégaphorbiaies, mares et frayères). Les suivis réalisés sur ces zones s'avèrent être un outil indispensable pour confirmer leur fonctionnalité, dont la poursuite est une priorité. La sécurisation de lieux de repos a été également possible grâce aux acquisitions de parcelles, réalisées par le Conseil Départementale de la Charente Maritime.</p> <p>L'objectif pendant les cinq années du plan d'après LIFE est de donner une continuité à ces efforts. La stratégie pour atteindre cet objectif se décline en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Sur le périmètre du LIFE VISON :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1) Création de nouvelles zones refuges à l'opportunité. 2) Poursuite des suivis des zones refuge mises en place pendant le projet LIFE, ce qui permettra à la fois d'évaluer la qualité de ces zones mais aussi de s'assurer de la bonne évolution des parcelles concernées. En cas de non suivi du cahier des charges établi, le site concerné pourra être déclassé puisque ne correspondant plus à une zone refuge. 3) Poursuite des suivis des parcelles restaurées à travers le suivi annuel de l'évolution de la végétation et le suivi tous les deux ans de la flore et de la faune présentes sur les sites, selon le calendrier suivant :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prise de photos						
Suivi spécifique faune et flore						

- 4) Nouvelles acquisitions effectuées par le Conseil Départemental de la Charente Maritime à hauteur de 20 hectares et poursuite de la veille foncière via la mise en place de 150 hectares de zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.
- 5) Accompagnement annuel des communes ayant signé un plan de gestion en faveur du Vison d'Europe. Cette action permettra de s'assurer du suivi par les collectivités des préconisations formulées mais aussi de leur apporter une aide dans la mise en œuvre de ces plans de gestion.

- Hors territoire LIFE VISON :

- 1) Renforcer la prise en compte du Vison d'Europe dans tous les programmes d'aménagement du territoire ; proposer des outils pour préserver et restaurer des habitats favorables à l'espèce ; apporter une expertise à l'ensemble des gestionnaires et acteurs des territoires gérés spécifiquement en faveur du Vison d'Europe. L'action 4.1 du PNA répond à ces objectifs.

Estimation du budget

- 50 000 € LPO
- 50.000 € CD17
- 445.000 € PNA

Sources de financement

- Fonds privés (mécénats, dons...)
- Fonds Vert
- Conseils départementaux, Etat

AXE 4 : COMMUNICATION

Quelle est la menace ?
Non prise en compte des enjeux Vison d'Europe dans les politiques locales d'aménagement du territoire
Quel est l'objectif ?
Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux et le grand public dans la conservation du Vison d'Europe
Quelles sont les structures responsables ?
LPO, GREGE, CD17, DREAL, OFB
Quelle est la stratégie pour atteindre l'objectif ?

Le succès d'un projet de conservation est lié à l'intégration des enjeux concernant l'espèce par la communauté locale et le grand public. Le Vison d'Europe étant connu pour sa discrétion, un des défis du projet LIFE VISON a été de sensibiliser les acteurs locaux à sa présence et à sa prise en compte dans les politiques locales d'aménagement du territoire. Ainsi, 110 panneaux de communication ont été installés sur la totalité du périmètre, 4 lettres d'information ont été rédigées et distribuées afin de partager les progrès du projet, deux croisières fluviales à destination des élus des deux départements ont permis de montrer les résultats concrets et de confirmer l'importance de leur engagement, et les nombreuses ateliers et formations ont permis de divulguer les connaissances acquises lors du projet et de créer un réseau de personnes impliquées dans la conservation du Vison d'Europe sur le périmètre du projet.

Les succès du projet LIFE VISON ont été possibles également grâce à l'engagement des collectivités locales et de propriétaires privés qui ont décidé de sécuriser leurs parcelles pour le repos et l'alimentation du le Vison d'Europe.

Il apparait donc primordial de poursuivre ces efforts pendant le plan d'action d'après LIFE afin d'assurer la prise en compte de cette espèce sur son aire de présence en France. Par ailleurs, l'axe 5 du PNA en faveur du Vison d'Europe est dédié à la communication et à la formation sur le Vison d'Europe.

- Sur le périmètre du LIFE VISON et hors territoire LIFE VISON :
 - 1) L'exposition kakémonos LIFE VISON est mise à disposition des collectivités, associations..., lors d'évènements (comme pour la Fête de la Nature déjà prévue en mai 2024) ou pour des formations ciblées organisées par les animateurs Natura 2000.
 - 2) La distribution du numéro spéciale d'Oiseaux Mag Junior dédié au Vison d'Europe sera poursuivie afin de sensibiliser le jeune public (animations scolaires, activités lors d'évènements...).
 - 3) La participation à des colloques, ateliers, séminaires et formations au niveau local, national et international permettra la réplication des acquis du LIFE VISON.
 - 4) La formation d'un maximum d'acteurs permettra de les sensibiliser afin qu'ils mettent en œuvre des actions favorables au Vison d'Europe.

Estimation du budget

- 20 000 € LPO et GREGE
- 61 000 € PNA

Sources de financement

- Fonds privés (mécénats, dons...)
- Etat

AXE 5 : TRANSLOCATION

Quelle est la menace ?

Régression de l'espèce

Quel est l'objectif ?

Mettre en œuvre une stratégie de translocation pour la sécurisation des noyaux de population et pour assurer la viabilité de l'espèce

Quelles sont les structures responsables ?

GREGE, OFB, DREAL

Quelle est la stratégie pour atteindre l'objectif ?

Malgré les efforts de conservation déployés au fil des dernières années, le Vison d'Europe figure parmi les carnivores les plus menacés au monde, son statut de conservation indiquant qu'il est toujours en danger critique d'extinction. L'Etat français étant concerné par la conservation de cette espèce, deux Plan Nationaux d'Actions et un Plan National d'Actions Intermédiaire ont été mis en place pour la protection du Vison d'Europe sur le territoire national depuis 1999. Un Troisième Plan National d'Action a vu le jour en 2021 pour une durée totale de 10 ans. Parmi les cinq axes de ce programme figure la translocation. Afin de lutter contre le risque de régression de l'espèce et dans le but de préserver la diversité génétique, des élevages conservatoires ont été mis en place, avec deux structures responsables de l'élevage en France.

L'objectif à long terme est de mettre en place une stratégie de translocation d'individus dans le milieu naturel, une fois les menaces réduites, pour conforter et renforcer les noyaux existants de Vison d'Europe.

- Sur l'aire de présence du Vison d'Europe en France :
 - 1) Une stratégie de translocation en France sera mise en place par les acteurs du troisième PNA en faveur du Vison d'Europe en 2024 (action 2.1 du PNA3).
 - 2) Les premiers relâchés d'individus de Vison d'Europe dans le milieu naturel pourront être réalisés dès 2025 si les conditions le permettent (action 2.2 du PNA3).

Estimation du budget

- 1. 310. 000 € PNA